

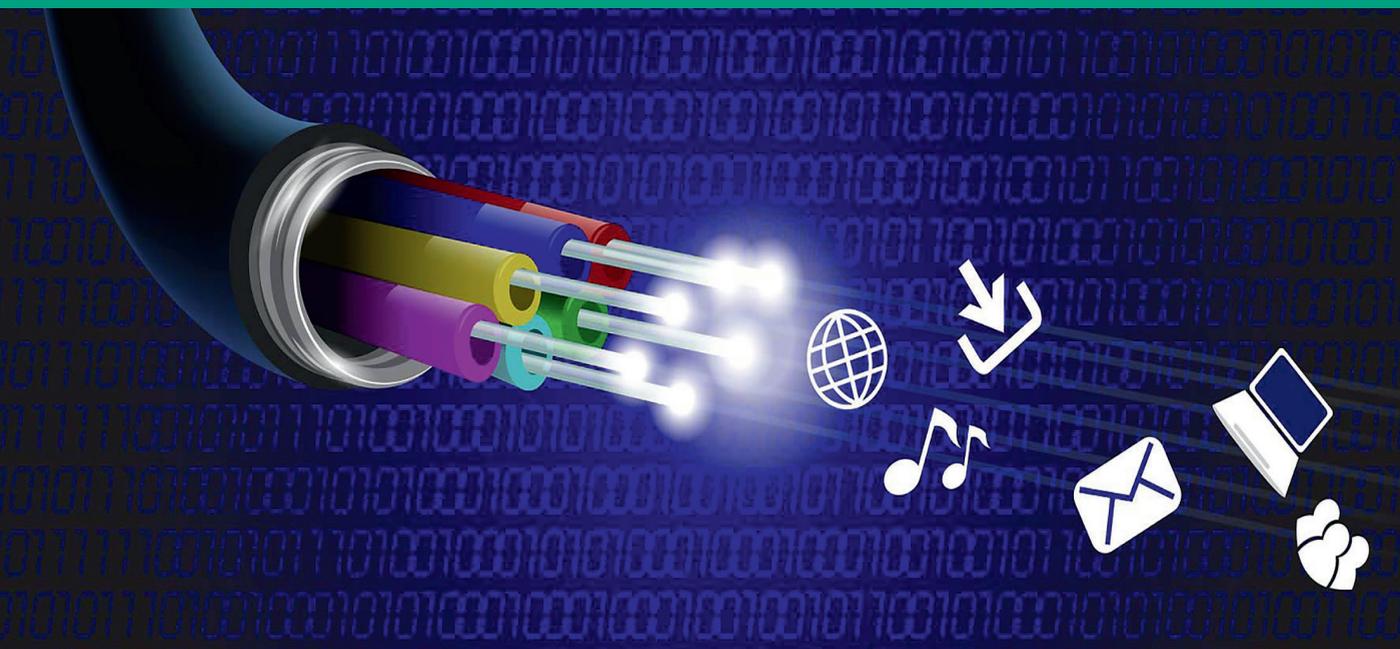
Octobre
2020

lejournal

GUÉMÉNÉ
SUR
SCORFF



L'HÔPITAL, C'EST PARTI !



LA FIBRE ARRIVE

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE



L'édito	p. 2
Permanences des élus	p. 2
État civil	p. 3
Conseil Municipal	p. 3-7
Cimetière vert	p. 7
Label Deux Pétales	p. 7
Élections Municipales	p. 8-9
Centre de Secours	p. 9
Travaux	p. 10-11
Fibre optique	p. 12
Sécurité Routière	p. 12
Cartes postales	p. 12
Maison France Services	p. 13
Déclaration des ruches	p. 14
La rentrée scolaire	p. 14-15
Vigilance sanitaire	p. 15
CCAS	p. 16
Résidence Autonomie Clair Logis	p. 16
Don du sang	p. 16
Salon de coiffure L'Atelier	p. 17
Pôle Optique	p. 17
Intermarché	p. 17
Forum des Associations	p. 18
Médiathèque	p. 18
Les Restos du Cœur	p. 18
Médias de la commune	p. 18
Les Jeudis de Guémené	p. 19
Course cycliste Bretagne Classic	p. 19
Couleurs de Bretagne	p. 19
Agenda de la salle polyvalente	p. 19
Ça s'est passé à Guémené en 2020	p. 20

Bulletin d'information municipale

Crédits photos : Mairie de Guémené

Conception et impression :

Imprimerie du Scorff - Roudenn Grafik

Tirage : 800 exemplaires

Imprimé sur papier PEFC

(bois issu de forêts gérées durablement)



L'édito

Cette année particulière, à bien des égards, ne nous a pas permis de communiquer, comme les autres années, à travers ce bulletin municipal auquel vous êtes très attachés. Sachez que, comme vous, nous le regrettons profondément.

Le début d'année, période préélectorale, a malheureusement été marqué par l'arrivée dans notre pays de la Covid-19.

Cette pandémie a, depuis, perturbé l'ensemble de notre vie. Le confinement, l'annulation des principales manifestations, les contraintes indispensables à notre protection, tout cela fera que 2020 restera une année particulière et malheureusement ces mesures sont toujours d'actualité car le virus circule toujours.

Pour autant nous ne devons pas nous résigner à la morosité. La vie continue et nous devons avoir confiance en l'avenir. En attendant l'arrivée d'un vaccin, nous devons continuer à nous protéger. Ce n'est pour autant que nous n'avons pas continué de travailler au développement de notre ville.

De gros chantiers vont illustrer, dans les semaines à venir, cet engagement. Celui, très attendu, du nouvel hôpital a déjà débuté pour une livraison début 2023.

Une autre très bonne nouvelle vient de nous parvenir. La fibre devrait être disponible dès 2021 sur notre commune.

La construction des halles et la réhabilitation de la maison Le Costumer et de l'Odysée vont également commencer.

De nouveaux commerces ouvriront prochainement, un médecin va s'installer en attendant l'arrivée d'autres confrères.

Ces différents chantiers ne se feront pas sans quelques contraintes mais est-ce vraiment important, comparé à cette dynamique qui est en cours.

Je sais que vous serez compréhensifs et je vous en remercie.

Bien cordialement.

René LE MOULLEC

Maire de Guémené-sur-Scorff

Sites Internet :

www.guemene-sur-scorff.com

www.roimorvancommunaute.com

www.tourismepaysroimorvan.com

Horaires d'ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00 (permanence tél. jusqu'à 17h30) - Tél. 02 97 51 20 23

Permanences des élus

René LE MOULLEC , Maire	Sur rendez-vous
Monique LE TENNIER (1 ^{ère} adjointe, chargée du personnel et des logements communaux)	Sur rendez-vous
Michel LE NESTOUR (2 ^{ème} adjoint, chargé des finances)	Le jeudi de 10h à 12h sur rendez-vous
Christiane LE MOUÉE (3 ^{ème} adjointe, chargée des affaires sociales)	Le mardi de 10h à 12h sur rendez-vous

Délibérations

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2019

MARCHÉ PUBLIC : ATTRIBUTION DES LOTS CONCERNANT LA CRÉATION DE 7 LOGEMENTS ET 2 COMMERCES PAR RÉHABILITATION DES SITES DE L'ODYSSÉE ET DE LA CALÈCHE

Le présent marché concerne la réhabilitation groupée des deux sites suivant : L'Odyssée (4 rue Trébuil) en 5 logements et d'une part, la Calèche, également dénommé bâtiment Le Coustumer (1 et 3 place Loth) en 2 logements et 1 commerce d'autre part.

Le lot 6 n'avait pas été attribué précédemment. Il est proposé cette fois-ci d'attribuer ce lot à l'entreprise dont l'offre est la plus avantageuse :

Lot 6 : couverture ardoise - Entreprise Elie Le Priol (56300 PONTIVY) - 34 451,36 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'attribution du lot tel qu'indiqué ci-dessus.

PATRIMOINE COMMUNAL : LOCATION-VENTE DU CLOS DES PRINCES

Afin de se mettre en concordance avec l'objet social tel que stipulé dans les statuts lors de la création de la société : EURL Le Clos des Princes, le notaire nous demande de modifier cet objet et de le libeller ainsi : La société a pour objet :- L'acquisition et la gestion de biens immobiliers en vue de l'organisation de tout événement public, privé ou associatif tels que soirées, spectacles, mariages, concerts, fêtes avec possibilité de buffet froid.

La location et la mise à disposition de salle de réception et de chambres pour une courte durée et toutes prestations de services annexes dont toutes prestations para-hôtelières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification proposée telle que rédigée.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : REVENTE DE LA MAISON SISE AU 1 RUE DE LA FONTAINE

Les parcelles cadastrées AB 157 et AB 896 appartenant à la commune de Guéméné-sur-Scorff, d'une surface totale de 229 m², sont situées 1 rue de la Fontaine en cœur de bourg de Guéméné-sur-Scorff.

La commune est à ce jour propriétaire des parcelles AB157, AB894, AB 896, AB897, AB898 et AB 895. L'établissement public foncier de Bretagne a quant à lui acquis avec la commune la parcelle AB 905 (ancien hôtel Le Clos des Princes et son parking. Les époux Capdevielle sont propriétaires des parcelles cadastrées AB158 et AB895.

L'acquisition de partie du numéro AB895 dans le prolongement de la partie du numéro AB896 non vendue aux conjoints Capdevielle, par la commune permettrait d'ouvrir un couloir de circulation piéton directement depuis la rue principale Joseph Pérès et le parking (dit du Clos des Princes) situé sur la parcelle cadastrée AB 905.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'achat de la parcelle AB157 (et pour partie la parcelle AB896) pour un prix de 20 000 € net vendeur, d'accepter la rétrocession à titre gratuit à la commune d'une partie de la parcelle AB895 dans l'alignement de la parcelle AB898 sur toute sa longueur et le renoncement à toutes les servitudes liées aux parcelles AB894, AB898, AB897, AB896.

Le bornage de la ou des nouvelles parcelles ainsi créées sera effectué par un géomètre missionné par la commune qui en assumera les frais. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les transactions ainsi définies.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE

ASSOCIATIONS : VOTE DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé au Conseil Municipal l'attribution des subventions aux écoles pour l'année 2019, dans les conditions suivantes :

Association des parents d'élèves (transports) 968 €, OGEC St Jean-Baptiste (transports) 968 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote les subventions attribuées aux écoles pour l'année 2019, dans les conditions indiquées ci-dessus.

État civil

Décès

BARRIDAS Jackie	le 7 octobre 2019	LE QUERE Lucie veuve LE PUIL	le 14 février
LOZAHIC Joël	le 10 octobre	LE BIAVANT Albertine veuve MARTIN	le 1 ^{er} mars
BELLEC Adrien	le 17 octobre	QUERMELIN Jacqueline veuve DEMOISY	le 13 mars
DALLIOT Micheline épouse BENOIST	le 21 octobre	JEHANNO Pierre	le 31 mars
QUEMENER Joseph	le 21 octobre	GOUALHER Albertine veuve GUILLEMOT	le 4 avril
RENOUARD Yves	le 29 octobre	RIQUET Remy	le 7 avril
THORAVAL Daniel	le 19 novembre	LE MOUAL Joseph	le 27 avril
JAN Elisa veuve LE NY	le 9 décembre	LE BRETON Thérèse veuve COLLET	le 2 mai
MARIN André	le 23 décembre	LE CUNFF Honoré	le 4 mai
LE COGUIC Roger	le 25 décembre	CABEL Joséphine veuve LE GAL	le 25 mai
LE GAL Irénée veuve MAHOUS	le 19 janvier 2020	THOMINET Marie veuve MONTEIL	le 25 juin
GUILLEVIC François	le 31 janvier	LE MOUILLOUR Jean	le 24 juillet
REMINIAC Aimé	le 5 février	SUEUR Monique	le 21 juillet
LE SOLLIEC Virginie veuve HELLEC	le 5 février	LE BAIL André	le 17 août
LE CLINFF Jean	le 6 février	LE MESTRE Aimée veuve LAMOUREUX	le 5 sept.
PELISSIER Michèle veuve SCHLICK	le 9 février	GUILLEMOT Annie veuve LE MOUËL	le 5 sept.
EON Marguerite veuve LE GOFF	le 11 février	LE GOURRIÉREC Jacques	le 23 sept.

Délibérations

VOIRIE : ATTRIBUTION DU NUMÉRO 10 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le numéro 10 à l'habitation sise rue du Général de Gaulle, parcelle cadastrée AC 354.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à attribuer le numéro 10 à l'habitation sise rue du Général de Gaulle, implantée sur la parcelle cadastrée AC 354.

RECRUTEMENT DE MÉDECIN

Compte tenu du fait qu'il ne reste qu'un médecin aujourd'hui en activité et que les différentes démarches effectuées n'ont donné aucun résultat, il est proposé au conseil de passer par un cabinet de recrutement pour nous accompagner dans le but de faire venir un ou plusieurs médecins. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec le cabinet RemplaFrance et d'inscrire la dépense au budget 2020 de la commune.

GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT

Roi Morvan Communauté et ses communes partagent des besoins communs en matière d'achats. Par ailleurs, la mutualisation des achats est une des actions (action 3) qui a été retenue dans le schéma de mutualisation.

Aussi, Roi Morvan Communauté propose aux communes intéressées de constituer un groupement de commandes permanent pour des familles d'achats qui seront à définir. D'ores et déjà, il permettrait de répondre au besoin suivant : Prestations de services entrant dans le champ des techniques de l'information et de la communication afin de partager une identité graphique et de rationaliser des coûts pour la création, l'hébergement et la maintenance de sites internet ; Marché d'exploitation des installations de la piscine Kan An Dour et des installations de la ville du Faouët.

De nouvelles familles d'achat seront intégrées ultérieurement par voie d'avenant dès lors que RCom et au moins une commune souhaiteront mutualiser la commande.

Le groupement de commandes permanent est plus souple que le groupement de commandes classique car il permet de ne pas faire délibérer les assemblées délibérantes concernées dès qu'il y a une nouvelle mise en concurrence. Il permet de surcroît à ses adhérents d'avoir une vision commune et durable de leur politique d'achats et de créer un réseau de praticiens.

Une seule convention régit le mode d'organisation du groupement. Il n'est pas nécessaire d'en rédiger une nouvelle à chaque commande.

Le Conseil Municipal approuve la constitution d'un groupement de commandes avec Roi Morvan Communauté et les communes qui en exprimeront le besoin, et accepte que Roi Morvan Communauté soit désignée comme coordonnateur du groupement.

SÉANCE DU 28 JANVIER 2020

CESSION D'ANCIENS MATS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Compte tenu de l'offre d'un particulier visant à se porter acquéreur d'un lot de 12 ex-mâts d'éclairage public destinés à la réforme, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser leur session par la commune pour un montant total de 300 euros, les frais d'enlèvement restant à la charge de l'acquéreur. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve l'offre formulée dans les conditions exposées ci-dessus.

CESSION DE CARTES POSTALES TOURISTIQUES DE GUÉMENÉ-SUR-SCORFF

Compte tenu de la demande de certains commerçants et de l'Office de Tourisme visant à mettre à la vente de différentes cartes postales

représentant la commune, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser à cet effet leur cession par la commune pour un montant de 0,50 euros unitaire, à condition que les commerçants les vendent pour un prix de 1 euro unitaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve cette cession dans les conditions exposées ci-dessus.

SÉANCE DU 3 MARS

APPROBATION DE LA CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES DES COLLECTIVITÉS DU BASSIN VERSANT DU SCORFF

Le diagnostic de bassin versant a mis en évidence des contaminations du milieu liées aux produits phytopharmaceutiques comprenant ceux d'origine non agricole.

Le contrat territorial du bassin versant du Scorff et le futur contrat territorial du bassin versant du Blavet comportent ainsi un volet consacré à la lutte contre les pollutions phytosanitaires non agricoles.

En signant la charte, la commune de Guéméné-sur-Scorff s'engage par ailleurs à tout mettre en œuvre pour se maintenir ou atteindre le niveau 5 de la charte, visant strictement le « zéro phyto ».

APPROBATION DE LA CONVENTION D'UTILISATION DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX POUR L'ORGANISATION DE L'ALSH DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE ROI MORVAN COMMUNAUTÉ

La convention définit les modalités d'utilisation des bâtiments communaux suivants : école maternelle, école primaire Louis Hubert et le restaurant scolaire, situés rue Jean Feuillet et rue Docteur Le Calmé.

Cette mise à disposition gracieuse est effectuée au profit de la communauté de communes de Roi Morvan Communauté qui utilise les locaux définis ci-dessous en vue d'organiser un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les enfants de 3 à 12 ans.

ACCEPTATION DU VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS POUR L'ORGANISATION DU MULTI-ACCUEIL AU TITRE DE L'ANNÉE 2017 PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE ROI MORVAN COMMUNAUTÉ

Le principe du versement d'un fonds de concours aux communes gestionnaires d'un multi-accueil, à savoir les communes de Guéméné-sur-Scorff, Ploërdut et Gourin à hauteur de 50% de leur reste à charge a été approuvé par Roi Morvan Communauté. La commune de Guéméné-sur-Scorff bénéficie d'un versement de 25 103,22 €.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT VISANT À SUBVENTIONNER L'UNION TECHNIQUE MULTI-ACCUEIL PLOËRDUT/GUÉMENÉ

La convention unissant les communes de Ploërdut et de Guéméné-sur-Scorff, d'une part, et l'Association Départementale des PEP 56 (ADPEP 56) solidairement avec l'Union Technique Pupilles Petite Enfance (UTPPE) a été signée le 7 juin 2007 pour une durée de 3 ans.

Elle est reconduite depuis pour la même durée, jusqu'au 31 décembre 2022.

OCTROI D'UN COMPTE ÉPARGNE TEMPS (CET) AU PROFIT DU PERSONNEL MUNICIPAL

Le Compte Epargne Temps (CET) est mis en place pour le personnel de Guéméné-sur-Scorff, et les modalités du règlement du CET ont été adoptées. Pour rappel, l'initiative de l'ouverture d'un CET en revient à l'agent.

SÉANCE DU 26 MAI**INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Les résultats des élections municipales du 15 mars 2020 ont été constatés. Après la lecture des articles du Code général des collectivités territoriales par Monsieur Bellon, doyen de l'assemblée, et vote, Monsieur René Le Moullec, par douze voix contre deux à Madame Brigitte Nicolas, est proclamé Maire.

DÉCISION SUR LE NOMBRE DES ADJOINTS ET ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le nombre des adjoints est fixé.

Deux listes, la première portée par Madame Monique Le Tennier, la seconde par Madame Brigitte Nicolas, ont été déposées. Par douze voix contre une, la liste de Monique Le Tennier est élue.

Madame Monique Le Tennier, Monsieur Michel Le Nestour, Madame Christiane Le Mouée sont les adjoints au Maire de Guémené-sur-Scorff.

DÉLÉGATION AU MAIRE

Le conseil municipal vote à la majorité les délégations au Maire, en application des dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLÉGATIONS AUX ADJOINTS

Madame Monique Le Tennier est nommée adjointe au personnel et au logement, Madame Christiane Le Mouée à la vie sociale et Monsieur Michel Le Nestour aux finances.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Sous la présidence de Monsieur Le Moullec, les élus au CCAS sont Mesdames Christiane Le Mouée, Armelle Guyomard, Monique Le Tennier, Brigitte Nicolas, Messieurs Jean-Claude Le Cunff, Michel Le Nestour.

INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :

- L'indemnité du Maire sera à compter du 26 mai 2020 calculée sur la base de 51,60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

- L'indemnité de chacun des adjoints sera à compter du 26 mai 2020 calculée sur la base de 19,80 % du même indice brut terminal.

Une majoration d'indemnité de fonction de 15% sera appliquée, en applications des articles L2123- 22 et R 2123-23 du CGCT.

SÉANCE DU 23 JUIN**RECONDUCTION DU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » POUR LES JEUNES, AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX EN 2020**

Ce dispositif « argent de poche » est national et il rencontre du succès : il consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans la réalisation de petits chantiers ou missions sur le territoire communal pendant les vacances scolaires. En contrepartie, ces jeunes sont rémunérés.

En raison de l'amélioration progressive de la situation sanitaire, ce dispositif, qui avait été lancé l'an passé, va être reconduit pour l'été 2020.

CRÉATION ET CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

<ul style="list-style-type: none"> Commission Finances - Travaux - Économie - Personnel Monique Le Tennier Christiane Le Mouée Michel Le Nestour Alain Bellon Jean-Claude Le Cunff Frédéric Gobert Yann Bansard Henrik Piski (Suppléante Brigitte Nicolas) 	<ul style="list-style-type: none"> Commission Tourisme - Patrimoine Monique Le Tennier Christiane Le Mouée Michel Le Nestour Véronique Obréjan Christian Naze Jean-Claude Le Cunff Armelle Guyomard Frédéric Gobert Alain Bellon Brigitte Nicolas (Suppléant Henrik Piski)
<ul style="list-style-type: none"> Commission Sports - Culture - Vie Associative - Vie Scolaire Monique Le Tennier Christiane Le Mouée Michel Le Nestour Alain Bellon Véronique Obréjan Christian Naze Yann Bansard Brigitte Nicolas (Suppléant Henrik Piski) 	<ul style="list-style-type: none"> Commission d'Appel d'offres Titulaires Suppléants René Le Moullec Michel Le Nestour Monique Le Tennier Jean-Claude Le Cunff Yann Bansard Henrik Piski Véronique Obréjan
<ul style="list-style-type: none"> Commission Affaires Sociales - Enfance - Jeunesse - Logement Monique Le Tennier Christiane Le Mouée Michel Le Nestour Ghislaine Verbrigghe Christian Naze Jean-Claude Le Cunff Armelle Guyomard Brigitte Nicolas (Suppléant Henrik Piski) 	

Délibérations

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Élection des délégués au Syndicat intercommunal à vocation multiple de Guémené-sur-Scorff	René Le Moullec Monique Le Tennier
Élection des délégués au Syndicat départemental Morbihan Energies (SDEM)	René Le Moullec Michel Le Nestour
Élection des délégués à l'Union Technique Petite enfance Guémené-sur-Scorff - Ploërdut	René Le Moullec, Monique Le Tennier, Michel Le Nestour, Christiane Le Mouée, Armelle Guyomard, Henrik Piski
Élection d'un délégué au Conseil d'administration du Collège Émile Mazé	René Le Moullec
Élection des délégués à la Maison d'accueil spécialisé	René Le Moullec, Christiane Le Mouée, Ghislaine Verbrigghe
Élection des délégués à l'Office de tourisme	René Le Moullec, Véronique Obréjan, Brigitte Nicolas (suppléante)
Élection des délégués à l'Association « Petites cités de caractère »	René Le Moullec, Michel Le Nestour (délégués titulaires), Véronique Obréjan, Brigitte Nicolas (déléguées suppléantes)
Désignation d'un représentant à l'Association « Kastell Kozh »	Véronique Obréjan
Nomination d'un représentant au Comité National d'Action Sociale	Monique Le Tennier
Nomination d'un représentant Concours « Maisons fleuries »	Armelle Guyomard
Nomination d'un Élu Référent Sécurité Routière et Correspondant Défense	Michel Le Nestour
Nomination d'un Élu Référent « Frelon asiatique »	Véronique Obréjan

SÉANCE DU 21 JUILLET

FINANCES LOCALES

Les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées. Les comptes de gestion et les comptes administratifs sont parfaitement concordants.

Les comptes de gestion 2019 pour les budgets Commune, Lotissement de la Garenne et Assainissement sont approuvés.

FINANCES LOCALES : AVANCE REMBOURSABLE AU BUDGET DU LOTISSEMENT

L'avance remboursable d'un montant de 213 365,24 € est adoptée. Le remboursement sera opéré à mesure de la vente des terrains.

FINANCES LOCALES : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Les taux votés sont inchangés par rapport à l'année 2019.

Taxe d'habitation	10,16 %
Foncier bâti	19,84 %
Foncier non bâti	38,37 %

FINANCES LOCALES : PRÊT-RELAIS AU CRÉDIT AGRICOLE

La proposition prévoit la mise en place des prêts suivants : un Prêt-Relais subvention (prêt amortissable de 500 000 € en deux parties de 250 000 €, dont l'une à taux variable, destiné à être remboursé par anticipation sans indemnités de remboursement anticipé) et un Prêt-Relais TVA de 150 000 €.

VIE ASSOCIATIVE : SUBVENTIONS

Dans le contexte sanitaire difficile, le Conseil Municipal décide le maintien des montants des subventions aux associations. Les associations ne bénéficieront pas des recettes habituelles liées aux manifestations.

VIE SCOLAIRE : SUBVENTIONS À L'ÉCOLE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Le Conseil Municipal attribue les subventions à l'OGEC de l'école Saint-Jean-Baptiste : Participation frais de Fonctionnement classes élémentaires, 8 167,53 € et Subvention élèves des classes maternelles, 1 250 €, soit un total de 9 417,53 €.

FINANCES LOCALES : AFFECTATIONS DES RÉSULTATS DU BUDGET COMMUNAL

Budget communal Report au bp 2020	Section de fonctionnement Dépenses Compte 002 « résultat reporté » : 877,91 €	Section d'investissement Recettes Compte 001 « résultat reporté » : 47 946,43 €
Budget assainissement Report au bp 2020	Section de fonctionnement Recettes Compte 002 « résultat reporté » : 118 522,11 €	Section d'investissement Recettes Compte 001 « résultat reporté » : 241 489,89 €
Budget lotissement Report au bp 2020	Section de fonctionnement Recettes Compte 002 « résultat reporté » : 53 481,59 €	Section d'investissement Dépenses Compte 001 « résultat reporté » : 213 365,24 €

FINANCES LOCALES : BUDGETS PRÉVISIONNELS 2020

BP 2020 Commune	Fonctionnement : Dépenses 1 490 138,00 €	Fonctionnement : Recettes 1 490 138,00 €
	Investissement : Dépenses 996 609,40 €	Investissement : Recettes 996 609,40 €
BP 2020 Assainissement	Fonctionnement : Dépenses 220 409,11 €	Fonctionnement : Recettes 220 409,11 €
	Investissement : Dépenses 264 715,89 €	Investissement : Recettes 264 715,89 €
BP 2020 Lotissement	Fonctionnement : Dépenses 174 481,59 €	Fonctionnement : Recettes 174 481,59 €
	Investissement : Dépenses 293 365,24 €	Investissement : Recettes 293 365,24 €

Cimetière vert... naturellement

Engagée dans une démarche de développement durable et d'écoresponsabilité, la commune « verdit » le cimetière. Un test est en cours avec un objectif, progressivement, de cesser le « tout minéral » et de proposer des allées enherbées, entretenues sans pesticides.

Cette initiative implique aussi le changement de regard sur notre cadre de vie : la végétation spontanée témoigne de pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.

Informés, les citoyens sont également encouragés à s'inscrire dans cette démarche et à entretenir les sépultures avec des produits éco-certifiés.



LABEL DEUX PÉTALES

Le jury des Villes et Villages Fleuris a attribué le label « Deux Pétales » à Guéméné pour la qualité de son fleurissement.

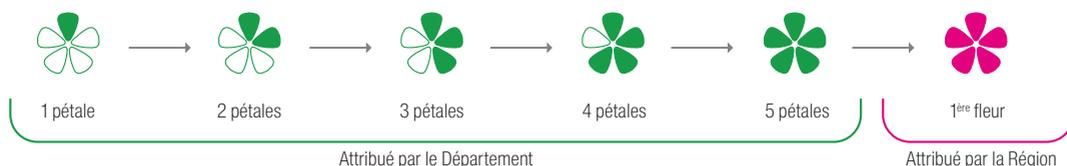
Le label « Villes et Villages Fleuris » encourage les communes à promouvoir leur patrimoine végétal tout au long de l'année avec des plantations adaptées à chaque saison, à chaque lieu et à l'identité de chaque territoire, et soutient les initiatives qui préservent l'environnement et rendent les quartiers plus accueillants.

Cette récompense souligne aussi le travail quotidien des agents techniques de la commune pour agrémenter le cadre de vie.



Pour évaluer les communes visitées, le Jury départemental s'appuie sur la grille d'évaluation définie par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris. Il décerne ainsi aux communes des niveaux de fleurissement, de gestion et d'aménagement des espaces publics allant de 1 à 5 pétales.

Les communes 5 Pétales sont proposées à la Région en vue de l'attribution de la 1^{ère} Fleur



Résultats du 1^{er} tour des municipales 2020

Taux de participation : 54,41%

Inscrits 669 ; Votants 364

René Le Moullec (tête de liste « Guémené : poursuivre la dynamique » 64,71% (209 voix)

Henrik Piski (tête de liste « Ensemble pour Guémené, 2020 autrement » 35,29% (114 voix)

Votes blancs/nuls 11,26% (41 voix)



René LE MOULLEC
Maire

Finances - Travaux Economie - Personnel
Sports - Culture - Vie associative - Vie scolaire
Affaires sociales Enfance - Jeunesse Logement
Tourisme - Patrimoine
CAO (Président)



Monique LE TENNIER
1^{re} Adjointe

Finances - Travaux Economie - Personnel
Sports - Culture - Vie associative - Vie scolaire
Affaires sociales Enfance - Jeunesse
Logement - Tourisme - Patrimoine
CAO (Suppléante)



Michel LE NESTOUR
2^e Adjoint

Finances - Travaux Economie - Personnel
Sports - Culture - Vie associative - Vie scolaire
Affaires sociales Enfance - Jeunesse Logement
Tourisme - Patrimoine
CAO (Titulaire)



Christiane LE MOUÉE
3^e Adjointe

Finances - Travaux Economie - Personnel
Sports - Culture - Vie associative - Vie scolaire
Affaires sociales Enfance - Jeunesse Logement
Tourisme - Patrimoine



Yann BANSARD
Conseiller

Finances - Travaux Economie - Personnel
Sports - Culture - Vie associative - Vie scolaire
CAO (Suppléant)



Armelle GUYOMARD
Conseillère

Affaires sociales Enfance - Jeunesse Logement
Tourisme - Patrimoine



Frédéric GOBERT
Conseiller

Finances - Travaux Economie - Personnel
Tourisme - Patrimoine



Véronique OBRÉJAN
Conseillère

Sports - Culture - Vie associative - Vie scolaire
Tourisme - Patrimoine
CAO (Suppléante)



Jean-Claude LE CUNFF
Conseiller

Finances - Travaux Economie - Personnel
Affaires sociales - Enfance - Jeunesse Logement
Tourisme - Patrimoine
CAO (Titulaire)



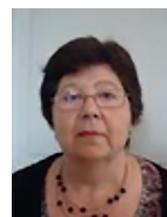
Ghislaine VERBRIGGHE
Conseillère

Affaires sociales Enfance
Jeunesse Logement



Christian NAZE
Conseiller

Sports - Culture - Vie associative - Vie scolaire
Affaires sociales Enfance - Jeunesse Logement
Tourisme - Patrimoine



Monique KERJEAN
Conseillère



Alain BELLON
Conseiller

Finances - Travaux Economie - Personnel
Sports - Culture - Vie associative Vie scolaire
Tourisme - Patrimoine



Henrik PISKI
Conseiller

Finances - Travaux Economie - Personnel
CAO (Titulaire)



Brigitte NICOLAS
Conseillère

Sports - Culture - Vie associative - Vie scolaire
Affaires sociales Enfance - Jeunesse Logement
Tourisme - Patrimoine

CENTRE DE SECOURS



La traditionnelle cérémonie de la Sainte-Barbe s'est déroulée le samedi 7 décembre au Centre de Secours. Le Lieutenant Gilbert Le Lamer, Chef de centre a dressé le bilan de l'année écoulée. L'année 2019 a été marquée par l'extension du vestiaire féminin et la mise aux normes du local de l'ambulance.

Les Sapeurs Pompiers ont effectué 580 interventions.

L'effectif du centre est de 32 sapeurs-pompiers (dont 9 femmes) : 3 Officiers, 9 Sous-Officiers, 5 Caporaux, 15 Sapeurs, dont 2 nouvelles recrues (Jean-Baptiste Auffret, Clément Pochon).

Le Chef de centre a remercié l'ensemble du personnel du centre pour sa motivation et sa disponibilité ainsi que leurs conjoints qui acceptent toutes les contraintes liées à la passion des sapeurs-pompiers.

Après 4 ans en tant que Chef de centre, le Lieutenant Gilbert Le Lamer a pris la décision de céder sa place au printemps, mais il restera actif au sein de l'effectif du Centre de Secours.

Les promotions

Au grade de Sergent Chef : Sandrine Vaudois, Clément Jouet.

Au grade de Caporal Chef : Yoann Le Cunff.

Au grade de Caporal : Ophélie Haute.

Au grade 1^{ère} Classe : Guillaume Jaffré, Olivier Botarelli.

Les décorations

Médaille de Bronze (10 ans de service) : Sandrine Vaudois, Clément Jouet, Anthony Le Tenier, Yoann Le Cunff, Raphaël Widehem, Sandrine Jégo, Marie-Laure Burguin, Olivier Le Pipec, Stéphane Collet, Frédéric Bierent.

Médaille d'Or (30 ans de service) : Bernard Cosperec.

Chantier patrimoine

Le chantier patrimoine de la communauté de communes a nettoyé le lavoir et ses abords et réparé les murets de clôture rue de Len Vogé. On y découvre un endroit très accueillant où sera installée une table de pique-nique et les services techniques le fleuriront pour le rendre encore plus attractif.



Lotissement de la Garenne

Deux permis de construire ont reçu des réponses positives et les nouveaux propriétaires vont donc pouvoir commencer leurs travaux.



Réhabilitation de l'Odysée et de la maison Le Coustumer

Les hangars de l'Odysée ont été détruits et les travaux de réhabilitation des bâtiments sont commencés. Des bennes sont installées devant les immeubles afin d'enlever les gravats.

Les entreprises titulaires des marchés de travaux sont :

1 - Désamiantage	Démolition Bretagne Service (56250 Tréffléan)	47 865,00 €
2 - VRD - Espaces verts	Colas centre ouest (56770 Plouray)	69 060,74 €
3 - Gros œuvre - Démolition	MAHO (56300 Pontivy)	321 478,00 €
4 - Charpente bois	Le Trudet (56700 Hennebont)	33 563,63 €
5 - Charpente métallique - Serrurerie	SARL Lorans-Lamour (56300 Pontivy)	100 000,00 €
6 - Couverture ardoises	Entreprise Le Priol (56300 Pontivy)	34 451,36 €
7 - Étancheité	Ettx (56700 Kervignac)	10.000,00 €
8 - Menuiserie bois	SAS Falher (22110 Rostrenon)	130 198,79 €
9 - Cloisons sèches - Isolation	SARL Nicol (56530 Quéven)	91 967,23 €
10 - Revêtements de sols - Faïence	SARL Dupuy (56520 Guidel)	29 700,00 €
11 - Plafonds suspendus	Entreprise E.Coyac (56000 Vannes)	4 548,00 €
12 - Peinture	Entreprise Moreau (56160 Lignol)	43 145,50 €
13 - Électricité	Air Pur Confort (56850 Caudan)	67 948,00 €
14 - Chauffage pac	ATS Courio (56850 Caudan)	109 923,68 €
Plomberie sanitaires - Ventilation		



Des halles au jardin intergénérationnel

Le permis de construire concernant des halles de 335 m² au jardin intergénérationnel est accepté. Le projet comprend aussi un local technique et des WC publics. Le début des travaux est imminent.

Les entreprises titulaires des marchés de travaux sont :

1 - Terrassement - VRD	HENRIO TP	15 003,00 €
2 - Maçonnerie	Sarl Erwan LARVOR	33 605,80 €
3 - Charpente	Ateliers DLB Sarl	56 913,40 €
4 - Couverture	Sas AUFFRET Patrice	12 552,50 €
5 - Serrurerie	Lot supprimé	0 €
6 - Carrelage	FLOCHEL	3 275,70 €
7 - Plomberie - Sanitaire - Agencement	Ets Marcel GILOT	8 399,83 €
8 - Électricité	Ets Marcel GILOT	5 113,12 €



Nouvel hôpital, plus un mythe, une réalité

Cela fait 10 ans que nous l'attendions et que nous avons lutté ensemble pour l'obtenir. Malgré les nombreux rebondissements, nous n'avons jamais rien lâché. Notre exigence et notre persévérance aboutissent enfin. Les travaux ont débuté depuis quelques semaines et nous pouvons que nous en réjouir.

Un nouveau bâtiment, répondant en tous points, aux normes actuelles d'accueil, à l'amélioration des conditions de travail des professionnels et au confort des résidents sera livré, au plus tard, début 2023.

Ce chantier aura aussi pour vertu, d'injecter près de 18 millions d'euros hors taxe dans l'économie de notre secteur. En effet sur les 16 lots

de travaux attribués, 1 seul l'a été à une entreprise hors Bretagne et pour les autres, la grande majorité a été attribuée à des entreprises situées dans un rayon de 30 km autour de Guémené. C'est une excellente nouvelle pour notre économie et nos entreprises.

Une deuxième étape est espérée très prochainement avec la reconstruction de la maison d'accueil spécialisée qui devrait être validée sous peu.

Enfin, nous allons accélérer notre réflexion sur la reconversion du site de l'hôpital actuel qui sera un autre enjeu majeur pour notre commune et tout le territoire, pour lequel une grande concertation sera lancée.



Rue Saint-Roch

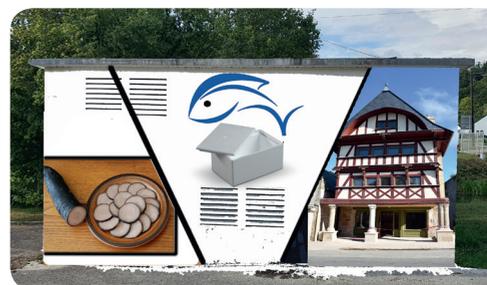
L'intervention sur le réseau d'adduction d'eau potable est achevée. Les travaux vont se poursuivre par l'effacement des réseaux aériens avant de laisser la place à une nouvelle voie d'entrée de ville, attractive, agréable et sûre.



Transformateur Knauf

L'art et l'originalité sont des atouts pour valoriser l'entrée de la ville, en face de l'entreprise Knauf : le transformateur situé à proximité va être « customisé » par Mehdi Ichar, graffeur.

Marqueur de l'identité guéménoise (le patrimoine ; le Scorff ; l'andouille) comme le montre la photo ci-contre, le transformateur aux couleurs du pays ne passera pas inaperçu.



Fibre optique

Mégalis Bretagne, Syndicat mixte de coopération territoriale, poursuit le déploiement du réseau à très haut débit (THD). L'arrivée de la fibre optique sur le territoire de Guéméné s/ Scorff est prévu en 2021.

Le 22 septembre, la société Axione a livré les premières lignes à ce projet : principe de déploiement, premières propositions d'emplacement des armoires (rue du Général de Gaulle, rue de la Libération, rue Voisin) ... Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Dernier trimestre 2020 : finalisation des études, pose des armoires avant réalisation du réseau

- Début 2021 : réalisation du réseau, pose des boîtiers et câblage

- Second trimestre 2021 : essais, réception des travaux.

Ce déploiement s'inscrit dans le cadre de l'aménagement du territoire. La commune sera ainsi l'une des premières à disposer d'une couverture « fibre optique très haut débit » intégrale. Un vrai plus pour l'attractivité et le développement de la commune.



Sécurité Routière

L'utilisation des engins de déplacement personnels motorisés dans lesquels se rangent les trottinettes électriques, gyropodes, hoverboard, monoroues... est de plus en plus présente dans les modes de déplacement.

Dans l'espace public, cette utilisation est toutefois soumise au code de la route.

<p>Les nouvelles règles de sécurité en vigueur des le 25/10/2019 Règle n° 1</p> <p>25 Pour circuler sur la voie publique, votre angin doit être bridé à 25 km/h</p> <p>Les EDPM doivent être bridés à 25 km/h pour emprunter la voie publique. Si ce n'est pas le cas, les propriétaires de ces véhicules doivent les faire régler de manière irréversible à 25 km/h, en s'adressant au revendeur ou constructeur.</p> <p>SANCTION : - Contrevenon de 5ème classe (jusqu'à 1500 €) - Immobilisation, mise en fourrière et confiscation de l'engin.</p>	<p>Les nouvelles règles de sécurité en vigueur des le 25/10/2019 Règle n° 2</p> <p>Port obligatoire la nuit d'un gilet réfléchissant</p> <p>Les utilisateurs d'EDPM doivent porter un vêtement ou équipement rétro-réfléchissant de nuit ou même en journée lorsque la visibilité est insuffisante. Cette règle s'applique même en agglomération</p> <p>SANCTION : Contrevenon de 2ème classe amende forfaitaire de 35 € (minorée à 22 €)</p>	<p>Les nouvelles règles de sécurité en vigueur des le 25/10/2019 Règle n° 3</p> <p>Le transport de passagers est interdit sur un EDPM motorisé</p> <p>SANCTION : Contrevenon de 2ème classe amende forfaitaire de 35 € (minorée à 22 €)</p>	<p>Les nouvelles règles de sécurité en vigueur des le 25/10/2019 Règle n° 4</p> <p>Age minimum = 12 ans</p> <p>Les enfants de moins de 12 ans n'ont pas le droit de conduire ces engins. En cas d'infraction, c'est l'adulte accompagnateur qui est responsable.</p> <p>SANCTION : Contrevenon de 4ème classe amende forfaitaire de 135 € (minorée à 90 €)</p>	<p>Les nouvelles règles de sécurité en vigueur des le 25/10/2019 Règle n° 5</p> <p>Espaces de circulation</p> <p>Les usagers d'EDPM doivent obligatoirement utiliser pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a. Ils ne peuvent pas rouler sur des voies limitées à plus de 50 km/h. Ils ne peuvent pas circuler sur trottoir.</p> <p>SANCTIONS : Circulation sur trottoir : Amende forfaitaire de 135 € (minorée à 90 €) Circulation hors piste ou bande cyclable ou sur voie interdite : Amende forfaitaire de 35 € (minorée à 22 €)</p>
<p>Les nouvelles règles de sécurité en vigueur des le 25/10/2019 Règle n° 6</p> <p>Circulation de front</p> <p>2 (ou plus) usagers d'EDPM ne peuvent circuler côte à côte. Ils doivent se suivre en "file indienne".</p> <p>SANCTION : Contrevenon de 2ème classe amende forfaitaire de 35 € (minorée à 22 €)</p>	<p>Les nouvelles règles de sécurité en vigueur des le 25/10/2019 Règle n° 7</p> <p>Distracteurs</p> <p>Comme pour tout véhicule, l'utilisation : - du téléphone, - d'un casque audio, - d'écouteurs, est interdite en situation de conduite !</p> <p>SANCTION : Amende forfaitaire de 135 € (minorée à 90 €)</p>	<p>Les nouvelles règles de sécurité en vigueur des le 25/10/2019 Règle n° 8</p> <p>Respect du Code de la route</p> <p>Les conducteurs d'EDPM doivent respecter les règles du Code de la route : Feux de signalisation, sans interdictions, signes blancs continus, Stop, règles de priorité (y compris celles pour les piétons)...</p> <p><i>Les arrêtés actuels ne permettent pas aux EDPM de bénéficier des dispositions des piétons. "Vélos à passagers cycliste au feu"</i></p> <p>SANCTIONS : Amendes forfaitaires de 135 € (minorées à 90 €)</p>	<p>Les nouvelles règles de sécurité en vigueur des le 25/10/2019 Règle n° 9</p> <p>Equipements de sécurité</p> <p>Les EDPM doivent avoir les équipements suivants : - Avertisseur sonore - Système de freinage - Feux de position avant et arrière - Dispositif rétro-réfléchissant arrière et latéraux (catadioptriques)</p> <p>SANCTIONS : Amendes forfaitaires de 17 à 35 €, selon les équipements concernés</p>	<p>Les nouvelles règles de sécurité en vigueur des le 25/10/2019 Règle n° 10</p> <p>5,5t Tractage interdit</p> <p>Les conducteurs d'EDPM ne peuvent : - Tracter ou pousser une charge, une remorque ou un autre véhicule ; - Se faire remorquer par un autre véhicule.</p> <p>Seule une sacoche de petite taille est autorisée au niveau du guidon</p> <p>SANCTION : Contrevenon de 2ème classe amende forfaitaire de 35 € (minorée à 22 €)</p>

CARTES POSTALES

Des cartes postales sont en vente dans différents commerces de Guéméné ainsi qu'à l'Office de Tourisme. La mairie a envoyé un courrier aux commerces guéménois afin de les avertir de cette initiative. Les professionnels intéressés par l'acquisition de ces cartes postales (16 modèles différents) doivent contacter la mairie au 02 97 51 20 23.



Maison France Services



La Maison de Services Au Public (MSAP) devient Maison France Services (MFS) : Qu'est-ce que ça change ?

Le gouvernement s'est engagé à ce qu'une « Maison France Services » soit installée dans chaque canton, à moins de 30 min de chez soi (objectif 2022) afin de permettre aux concitoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien.

L'objectif était d'ouvrir 300 « Maisons France Services » au 1^{er} janvier 2020, 460 structures ont été labellisées au terme d'un processus long et rigoureux. Guémené-sur-Scorff avec sa Maison de services au public fait partie de cette première vague de labellisations (5 Maisons France Services en tout dans le Morbihan actuellement).

Le concept est la construction d'un guichet unique avec des agents polyvalents capables de répondre aux interrogations des usagers dans leurs démarches administratives lorsque celles-ci concernent un premier niveau d'information. Cela existait déjà avec les MSAP. Alors pourquoi changer ?

Le Chef du gouvernement avait promis en juin dernier un changement « d'échelle et de logique » : « Nous devons (...) partir des besoins de nos concitoyens ».

Harmoniser les services proposés : un « socle minimal de services »

9 partenaires identiques à toutes les Maisons France Services, obligatoires :

- 3 administrations : le Ministère de l'Intérieur, la Direction Générale des Finances Publiques et le Ministère de la Justice.

- 6 opérateurs : La Poste, le Pôle Emploi, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, la Caisse d'Assurance Vieillesse, la Caisse Nationale d'Allocations familiales, la Mutualité Sociale Agricole.

Auxquels peuvent s'ajouter d'autres services publics ou privés. Au sein de la Maison France Services de Guémené-sur-Scorff, restent partenaires également : SOLIHA, SUEZ, CICAS - AGIRC - ARRCO, la Mission Locale, Roi Morvan Communauté, Le Point Accueil Emploi, ADIL 56, ALECOB...

Trop de disparités existait entre les diverses MSAP. Il fallait harmoniser le socle et proposer les mêmes services de base d'une Maison France Services à l'autre.

Ces dernières proposent un « bouquet de services » commun à l'ensemble du réseau France Services. Celui-ci est réparti selon des domaines-clés : logement, état civil, formation, emploi et retraite...

Il est ainsi possible d'avoir de l'aide pour des démarches concernant la retraite, une inscription à Pôle emploi, des remboursements de soins, une demande de carte grise, des allocations logement, une déclaration d'impôts... En un lieu unique.



• Lutter contre l'errance administrative

D'une manière générale, les agents sont chargés d'accompagner les usagers dans l'exécution de leurs démarches, comme d'aider à la complétude des dossiers papiers ou dématérialisés (afin d'éviter le phénomène du non-recours aux droits et « l'errance administrative »).

Dans une optique de simplification, les Maisons France Services doivent surtout apporter aux citoyens une réponse sur place, sans avoir à les diriger vers un autre guichet et éviter ainsi les va-et-vient entre les différents organismes.

• Une alternative systématique au numérique

Chaque structure France Services offre un accès libre et gratuit à un point numérique ou à tout outil informatique permettant de réaliser des démarches administratives dématérialisées (imprimante et scanner).

L'objectif est bien entendu de permettre à des citoyens dépourvus du matériel nécessaire d'effectuer par eux-mêmes leurs démarches.

Deux ordinateurs sont en accès libre au sein de la Maison France Services de Guémené-sur-Scorff afin de permettre aux usagers de faire leurs démarches informatiques (CV, recherches sur Internet, ...) durant les heures d'ouverture de la structure.

De plus, il reste possible au sein de la structure d'instruire une demande de Carte Nationale d'Identité et de passeport (sur RDV). Elle fait partie des 31 communes du Morbihan à être dotées d'un dispositif de recueil des empreintes.



Il est également toujours possible d'y retirer des sacs jaunes pour le tri sélectif.

L'activité de la maison France Service en quelques chiffres

- 27 demandes quotidiennes, majoritairement sur les démarches administratives (permis de conduire, carte grise, carte d'identité et passeport...)
- 184 rendez-vous planifiés avec les partenaires
- 159 consultations sur les postes informatiques en libre accès
- 84 % de satisfaction aux demandes
- Nouveau depuis le mois d'octobre : traitement des demandes et des dossiers d'urbanisme

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 - Samedi de 9h00 à 12h00

14 rue Joseph Pérès - 56160 Guémené-sur-Scorff - Tél. 02 97 07 59 15 - Email : msap-guemene@orange.fr

Déclaration des ruches

Tout apiculteur, même avec une seule ruche, est tenu de déclarer chaque année les ruches dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leur emplacement. La période de déclaration est fixée entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2020. Cette déclaration est indispensable pour localiser les ruchers afin de pouvoir assurer un suivi sanitaire efficace en apiculture. Cette déclaration doit se faire prioritairement en ligne sur le site

www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr. Des informations complémentaires concernant la déclaration de ruches sont également disponibles sur ce site.

DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- ➔ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ➔ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNÂÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES



MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

JEUNESSE

La rentrée scolaire

École Louis Hubert

87 élèves répartis dans 5 classes, dont une classe Ulis (unité localisée d'inclusion scolaire).

Edith Dréan est partie à la retraite après avoir passé de nombreuses années auprès des enfants à la garderie et à la cantine.



Collège Sainte-Anne

Cette année, le collège accueille 128 élèves.



Collège Émile Mazé

Avec 309 élèves à la rentrée 2020/2021, l'établissement voit sa fréquentation légèrement augmenter.

École Saint-Jean-Baptiste

- Elle accueille cette année 110 élèves répartis comme suit :
- Petite et moyenne section : 22
 - Grande section et CP : 25
 - CE1 : 17
 - CE2 et CM1 : 24
 - CM1 et CM2 : 22



Rentrée scolaire sous vigilance sanitaire

Fonctionnement des établissements scolaires dans le contexte de la Covid-19

Afin de permettre la rentrée scolaire des quelques 87 élèves le 1^{er} septembre, des consignes strictes ont été définies, et rappelées afin de prévenir la diffusion et la transmission de la Covid-19.

- Distanciation
- Aération des locaux de travail
- Organisation des espaces
- Savon et gel hydro alcoolique pour l'hygiène des mains
- Entretien rigoureux des locaux
- Mise à disposition et port du masques de protection dès lors que la distanciation n'est pas possible
- Informer les usagers et les agents sur les mesures mises en place

POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Recommandations spécifiques

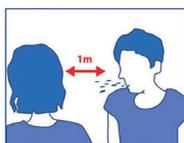
Accès aux bâtiments scolaires

L'accès est possible aux accompagnateurs et aux intervenants extérieurs : ils doivent porter un masque de protection, se désinfecter les mains et maintenir la distanciation d'au moins 1 mètre.

Mise à jour des règles de distanciation

École maternelle, école élémentaire, la distanciation d'au moins 1 mètre ne s'impose pas si elle n'est pas matériellement possible : les espaces sont organisés tels que la distance soit la plus grande possible, dans les espaces clos, et notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration.

La distanciation ne s'applique pas dans les espaces extérieurs.



En école maternelle et élémentaire, la limitation du brassage physique est recommandée pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements.

Le brassage des élèves doit être limité : arrivées et départs décalés, circulation limitée... Et le personnel porte obligatoirement le masque durant les déplacements.

L'application des gestes barrières

- Le lavage des mains est essentiel.
- Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les personnels, en présence des élèves, de leurs représentants légaux ou entre collègues,



dans les situations où la distanciation d'au moins 1 mètre n'est pas garantie.

- Durant le cours, le port du masque n'est pas obligatoire, dès lors que la distanciation d'au moins 1 mètre est garantie.

Pour le personnel communal, les masques sont fournis par le maire, employeur.

- La ventilation des classes et des locaux

L'aération des locaux est fréquente, et dure au moins 15 mn à chaque fois :

- Les classes avant l'arrivée des élèves, à chaque récréation, à la pause méridienne, et le soir.

- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

- Sols et grandes surfaces, surfaces fréquemment touchées par les élèves et le personnel dans les salles, ateliers et espaces communs (poignées ; rampes ; interrupteurs, commandes ...) au minimum 1 fois par jour

NB : en maternelle, les sanitaires seront également nettoyés à la pause méridienne.

- L'accès aux jeux, bancs, espaces collectifs extérieurs est autorisé. Le partage des objets au sein d'une classe, d'un groupe constitué, est permis.

- La restauration scolaire

Elle est organisée dans les locaux habituels, en organisant l'espace et en respectant la plus grande distance possible à défaut d'au moins 1 mètre.

- Tables de réfectoire : nettoyage et désinfection après chaque service

**Luttons ensemble contre la Covid-19 : informations et recommandations : www.gouvernement.fr/info-coronavirus
Pour toute question non médicale, numéro vert 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000**

CCAS

Les colis de Noël

Les membres du CCAS se sont rendus à l'hôpital Alfred Brard pour rencontrer les résidents guémenois de l'EHPAD. Le 17 décembre, ils se sont réunis autour d'un pot de l'amitié et nos anciens ont reçu un colis de petites douceurs. C'est moments sont toujours emplis d'émotion. Les animatrices de l'hôpital s'occupent de la logistique pour que ce moment de convivialité se déroule dans d'excellentes conditions. Merci à elles.

De même, des colis ont été distribués à domicile à des personnes, qui pour des raisons de santé, ne peuvent se déplacer à la salle polyvalente pour participer aux goûters des aînés.



Résidence Autonomie Clair Logis



Les résidents de la Résidence Autonomie « Clair Logis » ont fêté la fin de l'année entourés du personnel. Le traditionnel repas de Noël a réuni une trentaine de résidents avec un délicieux repas concocté par la cuisine de l'hôpital. Au menu :

Feuilleté de Noix de St-Jacques et crevettes
...
Foie gras aux givelles
Gratin dauphinois & Gratin crémeux de légumes
...
Plateaux de fromage
...
Rubi chic

Une chaleureuse ambiance a régné à table, joliment décorée par le personnel et les résidents. Les aînés ont apprécié ce moment animé par « Charlie musique ».

Avec la pandémie Covid-19 début 2020, les activités de la résidence ont été malheureusement annulées.

Malgré la période de confinement, la résidence a maintenu le lien avec les familles via Skype. Les résidents pouvaient ainsi rester en contact et discuter avec leurs proches.

Le conseil départemental, pendant le confinement a fourni gracieusement à la résidence des tablettes numériques. Les résidents

peuvent ainsi utiliser cet outil informatique pour les applications jeux et se familiariser avec ce support tout en se divertissant. Pour soutenir l'équipe durant cette période, des sociétés ont eu la gentillesse de livrer des gâteaux.



Nous reprenons progressivement les animations (ateliers mémoire, chants, goûter d'anniversaire...) pour le plus grand plaisir des résidents mais toujours dans le respect des gestes barrières.

Marylise Morvan a quitté la résidence autonomie pour une retraite bien méritée, mais elle pense y revenir dans un avenir proche pour des animations bénévoles.



DON DU SANG

L'Établissement Français du Sang collecte tous les types de don de sang : don de sang total, don de plaquettes, don de plasma, et don de sang placentaire. Il participe aussi au prélèvement de moëlle osseuse. Le don de sang dit « total » est le don le plus courant. Le don de plasma permet par exemple de soigner les grands brûlés mais aussi de préparer des médicaments pour soigner les hémophiles. Le don de plaquettes permet de traiter les hémorragies chez les malades. Le don de moëlle osseuse et le don de sang placentaire sont utilisés pour la thérapie cellulaire. L'EFS

prend toutes les précautions pour que le don, qu'il s'agisse de sang total, de plaquettes, de plasma, de moëlle osseuse ou de sang placentaire, soit effectué dans des conditions de qualité et de sécurité optimales pour le donneur ainsi que le receveur.

Seul le sang total est prélevé à Guémené.

La prise de rdv pour le don doit se faire par internet mais peut aussi se faire en prenant rdv par téléphone au 02 97 06 92 93



Collectes de sang à Guémené : vendredi 6 novembre 2020 - En 2021 : les vendredis 5 mars - 21 mai - 10 septembre - 10 décembre

Salon de coiffure « L'Atelier »



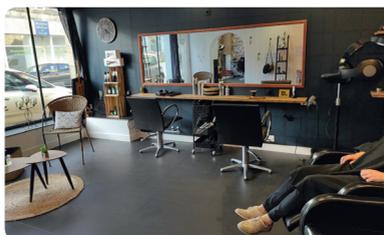
Un nouveau salon de coiffure mixte L'Atelier est ouvert, depuis le 11 mai, fin du confinement. Venez découvrir une ambiance et un décor chaleureux et naturel, propice à la détente et au bien-être.

Horaires : sur rendez-vous

Du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Le mardi Nocturne jusqu'à 21h00

Le vendredi et le samedi journée continue.



L'atelier - Tifenn Le Troëdec

20, rue Joseph Pérès - 56160 Guémené-sur-Scorff - Tél. 02 97 07 59 21

Pôle Optique

Lors de son installation, afin de renforcer les liens de proximité avec sa clientèle Anne Thomas, responsable du magasin Pôle Optique avait mis en place une charte dans laquelle, elle s'engageait à donner à des associations, dont les listes étaient fournies par les municipalités souhaitant participer à l'initiative, une partie fixe du montant des achats de ses habitants.

La liste des premiers gagnants a été dévoilée au magasin le vendredi 31 janvier et les représentants des associations tirées au sort ont reçu un don.

Parmi les 9 gagnants, il y avait l'Association des pupilles des pompiers de Ploërdut, l'association des parents d'élèves des écoles privées et publiques de Guémené.



Intermarché

S'ENGAGE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le magasin Intermarché de Guémené-sur-Scorff s'engage dans la lutte contre le gaspillage alimentaire grâce à l'accompagnement de la société Phenix via le don aux associations d'aide humanitaire.

Pour aller plus loin dans cette démarche, Intermarché propose un service supplémentaire, l'application anti-gaspillage #Phenix. Des paniers surprise à prix réduit composés de produits invendus sont proposés aux consommateurs tous les samedis matins.



Comment ça marche ?

- Vous téléchargez l'application ici : <https://antigaspi.wearephenix.com> ou sur Apple Store ou Google Play
- Géolocalisez-vous et visualisez les paniers disponibles dans notre magasin
- Vous commandez votre panier et payez en ligne
- Vous passez chercher votre commande aux horaires indiqués
- Vous vous régalez.

Forum des Associations

Vu les circonstances sanitaires actuelles, la municipalité a saisi l'opportunité pour innover : organiser le forum des associations le 5 septembre, en extérieur, au pied du grand rempart. Et cette édition a fait l'unanimité ! L'ambiance était plus champêtre et plus festive. Cette impression était confirmée par la lecture des premiers éléments du questionnaire de satisfaction distribué aux « exposants » et aux visiteurs.

Quelques améliorations minimales sont à apporter, et des suggestions ont été proposées comme un espace « buvette et gâteaux » qui pourrait être tenu par une association, une disposition un peu différente pour plus de visibilité. Et il est évident qu'un repli à la salle polyvalente en cas d'intempéries serait à prévoir.

On peut en conclure que cet essai s'est avéré plutôt positif.



Médiathèque

Difficile de réaliser un bilan de la médiathèque dans le contexte actuel. La fréquentation de la structure a évidemment chuté avec le confinement et l'obligation de fermeture.

Par contre de nouvelles idées ont vu le jour afin de pouvoir satisfaire les lecteurs. Un drive a été mis en place et a bien fonctionné.

Les animations ont cessé mais des lectures ont été proposées sur la toile pour les plus petits et des petites chroniques d'histoire locale sur le facebook de la ville.

Les aînés ont reçu trois livres jeux à un mois d'intervalle, édités par la mairie, né d'une collaboration entre la médiathèque et la résidence autonomie.

Pour le moment, il n'y a toujours pas d'accueil de groupes comme le préconise les médiathèques départementales.

Les lecteurs reviennent peu à peu à la médiathèque et se soumettent volontiers aux consignes imposées, pour le bien de tous.

Les Restos du Cœur

Marie Thérèse Tanguy a travaillé pendant 35 ans en région parisienne, dans un organisme, l'Assurance Maladie, où elle était en dernier lieu responsable d'un centre de traitement. Elle s'est toujours investie dans des actions bénévoles.

Elle était notamment présidente d'une association de locataire et à ce titre elle faisait partie de différentes commissions (attribution des

logements, de conciliation entre propriétaire et locataire).

Retraîtée, bénévole aux Restos du Cœur depuis 2016, au centre de Pontivy, elle remplace Christiane Le Mestre qui a débuté comme bénévole et a ensuite présidé l'association en donnant de son temps pendant 23 ans pour les plus démunis.

MÉDIAS DE LA COMMUNE

Les réseaux sociaux et la « toile Internet » généralement, souvent décriés, ont permis durant la longue période du confinement de préserver un lien entre les gens. Bien sûr, ces moyens virtuels de communiquer ne remplaceront jamais un contact humain, mais elles ont prouvé leur efficacité pour rompre un peu l'isolement. De nombreuses idées ont vu le jour dans le but d'informer, de distraire, de passer un peu le temps...

Et les chiffres le prouvent : La municipalité de Guémené recense sur sa page facebook (@guémené56) 691 abonnés, qui partagent, relaient et commentent les informations qu'ils y trouvent. Quant au site de la ville « guemene-sur-scorff.com », en un an, il a accueilli presque 26 000 visiteurs qui ont visités plus de 78 000 pages.



Les Jeudis de Guémené

La saison 2020 des jeudis de Guémené a été maintenue malgré l'épidémie de Covid-19 qui circule en France. Un protocole a été mis en place et respecté, les gestes barrières, que tout le monde connaît aujourd'hui étaient de rigueur.

Les soirées se sont succédées et déroulées sans aucun incident et

de manière festive malgré les circonstances.

Seule une soirée, celle du 13 août a été reportée début septembre à cause d'une menace d'orage, mais rien n'a été annulé.

Au pied du grand rempart illuminé, artistes et spectateurs étaient ravis de pouvoir partager ces moments de convivialité intense.



Course cycliste Bretagne Classic

Le mardi 25 août 2020, la course cycliste Bretagne Classic, longue de 247 km et dont le départ et l'arrivée étaient jugés à Plouay, est passée à deux reprises sur le territoire communal : au 20e et au 190 km d'une épreuve classée « World Tour » c'est-à-dire réservée à l'élite mondiale.

De l'échappée matinale, il ne restait qu'un seul coureur en tête, devant le peloton, lors du passage par la rue Jean Le Lardic.

L'organisation avait sollicité de nombreux signaleurs sur chaque commune pour gérer la sécurité de l'épreuve.



Couleurs de Bretagne



La Petite Cité de Caractère de Guémené-sur-Scorff a accueilli le 29 août, les peintres venus participer au célèbre concours « Couleurs de Bretagne ».

Ils étaient un peu moins nombreux cette année que les années précédentes, laissant supposer que la situation sanitaire a dissuadé certains artistes de venir.

Pour autant, le concours s'est tenu et les lauréats ont été chaleureusement applaudis, félicités, et récompensés.

Etant donné les circonstances, aucune exposition n'était prévue dans les différentes villes d'accueil, ni l'exposition finale qui clôture la saison avec les toiles primées.

AGENDA DE LA SALLE POLYVALENTE

Vendredi 6 novembre

Don du sang

Samedi 28 novembre

Repas Défi Muco

Samedi 12 décembre

Repas à emporter Stade Guémenois

ÇA S'EST PASSÉ À GUÉMÉNÉ EN 2020...

GUÉMÉNÉ SUR SCORFF



Visite estivale aux Bains de la Reine



Salon du livre



Atelier Blasons



Les Jaudis de Guéméné



Couleurs de Bretagne